

Vivre à Serquigny

BULLETIN
D'INFORMATIONS MUNICIPALES
N°51 - JUILLET 2024



LES TEMPS FORTS

4/5 6/7



Dossier
de la commune

● **Le Grand Château**
de Serquigny

8/9



Les finances
de la commune

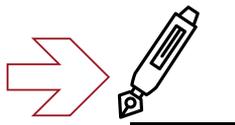
● **Les comptes 2023**
et le budget 2024
de la ville de Serquigny

14/15



Les défis
des sportifs

● **Les sportifs**
de Serquigny



Madame, Monsieur,
Chères Serquignaises, chers Serquignais,

L'été arrive et comment ne pas se réjouir de retrouver les beaux jours. Un été qui verra notre pays accueillir les Jeux Olympiques.

Paris 2024, cette grande fête populaire qui permettra de relayer les valeurs de l'Olympisme, du sport du partage et de la fraternité, notre monde en a tant besoin.

Alors que j'écris ces lignes, le pays vit une période politique très singulière, le résultat des élections Européennes du 09 juin a témoigné de la colère et de l'incompréhension de nos concitoyens. Le Président de la République a ensuite déclenché la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Vous avez donc vécu en parallèle ces élections législatives anticipées, qui ne doivent pas guider notre pays vers une forme de populisme mais au contraire rassembler les Françaises et les Français autour de notre identité Républicaine : Liberté, Égalité, Fraternité !

J'en suis profondément convaincu, c'est le guide de mon action de tous les jours pour Serquigny.

Vous pourrez constater dans les pages qui composent ce journal communal, l'action des élus de Serquigny et, bien sûr le travail du quotidien de nos agents. Ils sont à votre service et ont à cœur de maintenir notre village accueillant et qui offre un cadre de vie très agréable. Je veux ici encore les remercier de leur travail.

Un mot sur le Grand château, dont l'incendie du 31 décembre dernier a largement alimenté la presse locale, nationale mais aussi parfois les discussions de famille.

Le Conseil Municipal, réuni en Conseil Municipal extraordinaire début janvier, a unanimement décidé de mobiliser toutes les énergies pour sauvegarder ce joyau du patrimoine du territoire. L'histoire de notre commune est très liée à notre Grand Château. Vous découvrirez dans les pages de ce numéro de « Vivre à Serquigny » les moments forts de son histoire du XI^{ème} siècle à nos jours résumés par Madame et Monsieur SALLET.

Il faut ici saluer l'engagement des services de l'état, tous les financeurs, la DRAC, le Région Normandie, le Département de l'Eure, l'Intercom Bernay Terres de Normandie et la fondation du patrimoine qui ont permis de réaliser en un temps record ces travaux de sécurisation. Ils sont aujourd'hui terminés.

Il s'agit maintenant d'ouvrir une nouvelle page de cette riche histoire. Rédigeons là ensemble et sans doute avec la dynamique association qui s'est créée, vous y êtes les bienvenus !

Comme vous pouvez le lire, nous continuons à faire vivre et à embellir notre commune, dans un esprit de solidarité et de partage. Et en ce début d'été, retrouvons-nous nombreux lors de la fête de la commune les 13 et 14 juillet, le comité des fêtes a encore prévu un beau programme plein de surprise et de convivialité.

Je vous souhaite à toutes et à tous un magnifique été, riche en rencontres et en projets.

Frédéric DELAMARE
Maire de Serquigny
Vice-Président à

l'Intercom Bernay Terres de Normandie

62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

☎ : 02 32 44 10 15

✉ : mairie@serquigny.fr

🌐 : www.serquigny.fr

📘 : [Ville de Serquigny](#)

Responsable de la publication :
Frédéric DELAMARE,
Maire de Serquigny

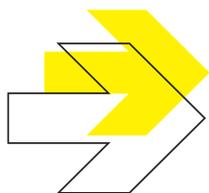
Ce 51^{ème} numéro
de " Vivre à Serquigny ",
imprimé en 1250 exemplaires
est distribué gratuitement aux habitants
de la commune.

Il a été réalisé par les membres de la
Commission Information.

Toute correspondance et toute
proposition d'article sont à adresser
en mairie à l'attention d'Eric LEFEBVRE.

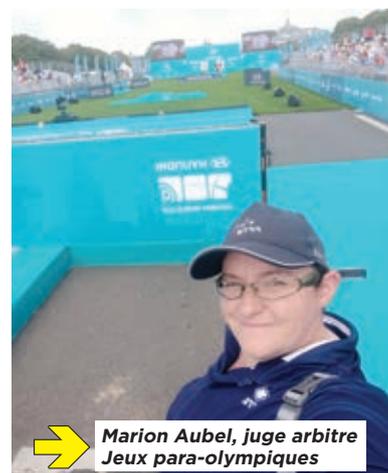
Conception :
Graphiste ComÇa
07 86 52 39 44

Impression :
IROPA - 76800
02 32 81 30 60

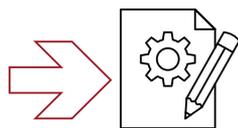


SOMMAIRE

		Dossier le grand Château de Serquigny 4 → 7
		Les finances de la commune 8 → 9 • Les comptes 2023 & le budget 2024 / Les projets pour 2024
		Le point sur les travaux et aménagements 10 → 11 • La défense incendie / La construction du City-Stade / Les écoles / ...
		Du côté de nos aînés 12 • Hommage à Madame Lucette Tournafol / ...
		Le coin médiathèque 13 • Quoi de neuf à la médiathèque ?
		Les défis des sportifs 14 → 15 • Rencontre avec Marion Aubel / Philippe Mulmeyer / ...
		L'essentiel des conseils municipaux 16 → 18 • Séances du 21 février 2024 au 11 avril 2024
		Les renseignements utiles 19
		Les rendez-vous à noter 20



Couverture : Photo des travaux de sauvegarde du Grand Château prise par Mme Lisiane LEROY du Photo Club de Bernay.



IL A 6 MOIS LE GRAND CHÂTEAU DE SERQUIGNY ÉTAIT DÉVORÉ PAR LES FLAMMES



Le 31 décembre dernier, un terrible incendie a touché le Grand Château de notre commune et a détruit une grande partie de cet édifice malgré l'action rapide, forte et efficace de l'ensemble des sapeurs-pompiers mobilisés.

Le foyer de l'incendie s'est déclaré selon toute vraisemblance dans la tour Nord-Est du bâtiment. Il s'est étendu ensuite à tout le logis. L'intervention du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a permis de sauver ce château dont la toiture et la façade sont inscrites aux Monuments Historiques. L'ensemble du bâtiment a souffert mais il est encore debout.

L'enquête de la Gendarmerie n'a pas permis à ce jour de déterminer l'origine de cet incendie mais elle est sans aucun doute d'origine humaine.

Dès le mardi 2 janvier, M. le Maire a contacté le Ministère de la Culture, le Grand Château étant inscrit au titre des monuments historiques depuis 1951. Après un échange téléphonique avec Mme la Ministre dès le mardi soir, sa visite à Serquigny le jeudi 4 janvier a confirmé l'engagement de l'État pour notre Grand Château.

La priorité était de mettre en sécurité celui-ci. C'est pour cette raison que M. le Maire de Serquigny a pris un arrêté de péril dès le 4 janvier, mettant en demeure les propriétaires du Grand Château d'effectuer des travaux de sécurisation dans un délai de 15 jours.

Un constat de carence a été constaté et à l'issue de ce délai la municipalité a pris la main pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'urgence. (Travaux de mise hors d'eau de l'ensemble de la structure et la consolidation de certains éléments).

En parallèle, M. le Maire a contacté Stéphane BERN qui a confirmé tout son soutien et sa venue dans les prochains mois à Serquigny.

Une mobilisation de tous pour sauver le château

Depuis début janvier, les services de l'État se sont mobilisés aux côtés de M. le Maire et suivent rigoureusement le dossier avec un comité de pilotage qui se réunit chaque semaine autour de M. le Sous-Préfet de Bernay, en présence du Conservateur en chef des Monuments Historiques, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Direction Générale des Finances Publiques, de M. Le Maire de Serquigny, de son Secrétaire Général et de son adjointe.

Les sujets suivis par le comité sont en outre, l'identification et le contact avec tous les propriétaires, le suivi du chantier, les aspects juridiques du dossier etc...

Les travaux de sauvegarde du château

Sous la houlette de Régis MARTIN Architecte en Chef des Monuments Historiques, les travaux des mesures conservatoires du Grand Château ont démarré dès février 2024. Ils ont été confiés à l'entreprise Desmonts de Perriers la Campagne pour la charpente et TERH de Gaillon pour la partie échafaudage. Ils sont désormais achevés.

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), l'Architecte des Bâtiments de France et l'Association de Sauvegarde ont également accompagné l'opération. Après l'incendie du jour de l'An, il convenait de protéger l'édifice consécutivement à l'intervention des sapeurs-pompiers.

Il fallait sauver les maçonneries et les toitures partiellement épargnées. La protection et la conservation de l'ouvrage ont consisté en la création rapide d'un toit provisoire qui ne pouvait reposer sur les vieux murs sinistrés. Alors, il fut érigé dans ce but, presque indépendamment de la structure en maçonnerie actuelle, une importante structure neuve en bois recouverte de bac acier. Des consolidations structurelles internes ont aussi été mises en œuvre pour "bloquer" tous les murs et planchers encore existants.

Ce travail était rendu complexe par la nature des structures du bâtiment partiellement instables. Aussi les entreprises ont dû procéder avec prudence et technicité, notamment le charpentier déjà bien exercé par ses interventions sur Notre Dame de Paris.

Ainsi les risques d'éboulements de murs, des cheminées instables ou encore des plafonds gorgés d'eau ont pu être gérés de façon optimum.

L'ouvrage de protection désormais réalisé mesure plus de 400 m² pour couvrir tout le château.

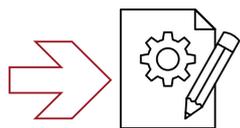
Tous ces travaux permettent au château d'être épargné de la majorité des intempéries et événements naturels. Malgré les ravages de l'incendie, une grande partie des ouvrages est préservée. Le Grand Château a souffert mais pourra être réhabilité dans l'avenir.



➔ M. le Maire avec M. MARTIN Architecte en chef des monuments historiques et Mme MEDAILLE de la DRAC lors d'une visite de chantier



DOSSIER LE GRAND CHÂTEAU DE SERQUIGNY



Le financement des travaux de sauvegarde

Le financement des travaux (environ 400 000 €) est prévu avec l'État tout d'abord, via la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), à hauteur de 40 %, les autres partenaires étant la Région, le Département, l'Intercom et la Fondation du patrimoine. Pour pouvoir payer les entreprises intervenantes sur le chantier d'urgence, la Municipalité de Serquigny a contracté un prêt relais, qui sera remboursé dès l'obtention des subventions.

Dans un second temps une refacturation des dépenses engagées pour ces travaux sera envoyée à chaque propriétaire.



La création d'une association

Une association de sauvegarde a été créée et l'assemblée générale constitutive a eu lieu le samedi 3 février 2024. Elle est composée d'un conseil d'administration de quinze personnes.

A ce jour, l'association compte 115 adhérents. L'objectif de l'association en concertation avec la mairie est de "prendre la main" pour envisager des projets pour le Grand Château.



Les membres de l'association se sont retrouvés le dimanche 2 juin sur le site du château pour une journée de nettoyage et débroussaillage du parc suivi d'un pique-nique partagé.

Un chantier " jeunes " (Maison des jeunes de Bernay) est également prévu du 15 au 22 juillet et permettra d'entretenir le terrain autour du château.

Demain ?

Pour la restauration du château, ça ne sera pas pour demain mais elle est tout à fait réalisable. Il faudra auparavant un projet pour ce château, pourquoi pas avec l'arrivée d'investisseurs privés.

Le Grand Château du 11^{ème} au 20^{ème} siècle

Serquigny faisait partie du domaine des premiers Ducs de Normandie et fut compris dans la dot concédée à Judith de Bretagne par son mari le Duc Richard II " le Bon " ; Cette dernière attribua des biens communaux aux habitants.

Les premiers seigneurs de Serquigny connus appartiennent à la famille Mauvoisin originaire des environs de Mantes. A la fin du XI^e, une forteresse féodale est édifée pour barrer la vallée de la Charentonne. Les Mauvoisin conserveront leur fief de Serquigny durant près de trois siècles.



A la fin du XIV^e Guillaume II de Mauvoisin épouse Isabeau d'Harcourt, l'une des héritières de cette riche famille. De ce mariage est issue Jeanne de Mauvoisin qui épouse Eudes d'Aché, seigneur de la région d'Alençon.

C'est ainsi que les terres de Serquigny entrent dans la famille d'Aché qui, par héritages successifs, va les conserver jusqu'à la fin du XVII^e. Sur l'emplacement du château primitif les Aché construisent au milieu du XVI^e un manoir digne de leur puissance.

Vers 1681, sans doute suite à des difficultés financières, François d'Aché, fils de Gabriel et Catherine de Baudry de Piencourt, vend le domaine de Serquigny à Pierre Pecqueult Président des Trésoriers de France à Alençon. Celui-ci devient le nouveau seigneur de Serquigny jusqu'à sa mort le 15 mars 1691.

Il en profitera pour édifier le logis actuel richement orné.

La succession échoit à Pierre-Louis et Léonard de Malhortie, petits-enfants de sa sœur aînée Marie, natifs de Noards.

Sans héritiers directs, la seigneurie de Serquigny est vendue (acte notarié du 21 décembre 1759) à Pierre René de la Roque, chevalier de Saint-Louis, qui va remanier quelque peu le château et lui donner l'aspect style Louis XV.

Pierre René passe la période révolutionnaire sans dommages notoires mais il doit cependant régler un différent qui l'oppose aux habitants de Serquigny au sujet des " communaux ". Il décède dans son château le 22 août 1799.

Son immense patrimoine est divisé entre ses 4 enfants. Sa fille Anne Antoinette reçoit le château, mais n'ayant pas de descendance celui-ci revient à son arrière-petite-fille Alexandrine Naguet de Saint-Georges qui le transmet à sa propre fille, Blanche Alexandrine de Pieffort, mariée en 1832 au marquis de Croix.

Le marquis Ernest de Croix d'Heuchin, originaire des Flandres, s'installe à Serquigny vers 1834. Il s'attèle à l'animation de la vie locale, amélioration de l'état des routes, fondateur de filatures et du haras, il fit construire des maisons pour loger les ouvriers de ses usines. Il aura trois enfants Marguerite, Charles et Blanche. Dans un premier temps, le château échoit à l'aînée, Marguerite mariée au marquis de Caulaincourt, puis à sa nièce Marie Joséphe Charlotte Noémie d'Andigné de la Blanchaie, comtesse de Vogüé. En 1944, au décès de cette dernière, sans postérité, le château devient la propriété de Yan de Keroüartz, son neveu, né au château de Serquigny en 1908.

Le 21 février 1951, après les dégradations causées par la guerre, il cède le château à la Ligue pour l'Adaptation du Diminué Physique au Travail (LADAPT), association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Cette association le vend en 2003 à la Financière Barbatre à l'origine de l'imbroglie juridique que l'on connaît aujourd'hui.

Inscrit partiellement (façades et toitures, pavillons d'entrée, douves, colombier, grande allée et prairies en avant des deux façades) au titre des Monuments Historiques par arrêté du 22 mai 1951.



Un grand merci à Yvonne et Daniel SALLET pour cette page d'histoire.

LES FINANCES DE LA COMMUNE



COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE SERQUIGNY 2023

LE COMPTE ADMINISTRATIF RETRACE L'ENSEMBLE DES MOUVEMENTS, C'EST À DIRE L'ENSEMBLE DES RECETTES ET DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT RÉALISÉES PAR LA COMMUNE SUR UNE ANNÉE. IL DOIT ÊTRE PRÉSENTÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES SIX MOIS QUI SUIVENT LA FIN DE L'EXERCICE.

LE COMPTE ADMINISTRATIF SE PRÉSENTE FORMELLEMENT DE LA MÊME MANIÈRE QUE LE BUDGET POUR PERMETTRE DES COMPARAISONS. LE COMPTE ADMINISTRATIF EST LE BILAN FINANCIER DE LA COMMUNE. IL PERMET DE CONTRÔLER SA GESTION, AINSI DE VÉRIFIER QUE LES DÉPENSES ANNONCÉES LORS DU BUDGET PRIMITIF SONT BIEN CELLES RÉALISÉES. A CE TITRE, SON EXAMEN CONSTITUE UN ACTE MAJEUR DE LA VIE COMMUNALE. LE COMPTE ADMINISTRATIF EST SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MAIRE.

Les dépenses de fonctionnement 2023 ont été de 1 798 201 €, alors qu'en 2022 elles s'établissaient à 1 772 622 € (soit +1,45%). Une augmentation modeste grâce à une gestion très serrée de nos dépenses. Et ce malgré une importante augmentation des dépenses liées à l'inflation ainsi que ceux de l'électricité de + 21 540 € (+64%), de + 22 375 € (+63%) de chauffage urbain par rapport à 2022, de + 12 135 € (+ 18%) pour les dépenses en alimentation pour notre cantine scolaire et + 7% de charge de personnel.

Les recettes de fonctionnement 2023 (1 841 347 €) sont en légère diminution par rapport à 2022 qui s'élevaient (1 950 366 €).

Pour l'exercice 2023, il est quand même dégagé un résultat positif de l'exercice de **43 145 €** sur un budget de **2 201 555 €** en fonctionnement et un résultat également positif de **79 060 €** sur un budget de **590 298 €** en investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont toutes en phase avec les dépenses budgétées. La commune avait encore été prévoyante sur la forte hausse du coût de l'énergie et avait budgété 210 000 € de dépenses d'électricité et de chauffage et celles-ci n'ont pas dépassé 121 000 € à la clôture des comptes. Les charges de personnel sont maîtrisées et sont aussi inférieures aux prévisions à hauteur de 40 000 € en 2023.

En investissement, en 2023, les principales dépenses ont été des travaux coûteux mais nécessaires pour la défense incendie, des travaux d'aménagement à la salle Maubuisson qui ont permis de louer une partie du bâtiment à l'association " Les foyers Ruraux ".

Des investissements sur nos écoles, comme la fin des travaux de clôture à l'école élémentaire, l'achat

de chaises et bureaux modernes pour une classe de l'école Jean Jaurès et une belle signalétique sur les frontons des deux écoles.

L'acquisition de matériels pour continuer à mieux équiper nos services techniques.

Le financement des études pour la reconstruction d'une nouvelle salle des fêtes, le déplacement du lavoir dans l'ancienne peupleraie,

Quelques travaux électriques au club de pétanque, à la mairie, l'achat de petit mobilier, l'achat d'une œuvre d'art pour notre artothèque, l'achat d'arbres et d'arbustes pour les plantations dans notre commune et le remboursement de nos emprunts.

Pour le gîte, nous avons un léger déficit de 3 166 € sur le compte d'exploitation pour un budget

32 383 €. Ce déficit en 2023 est lié encore cette année à la diminution des locations du gîte.

Pour le Pôle de services de santé, nous avons un léger déficit de 4 013 € sur le compte d'exploitation pour un budget de 84 230 €.

A noter en 2024 une nouvelle location d'un cabinet à un dentiste qui permettra de percevoir un plus de loyers.



BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE SERQUIGNY 2024

Un budget extrêmement prudent, sans folie.

Le Conseil Municipal était réuni le 21 février 2024 pour voter les différents budgets de la commune dans un contexte toujours aussi difficile.

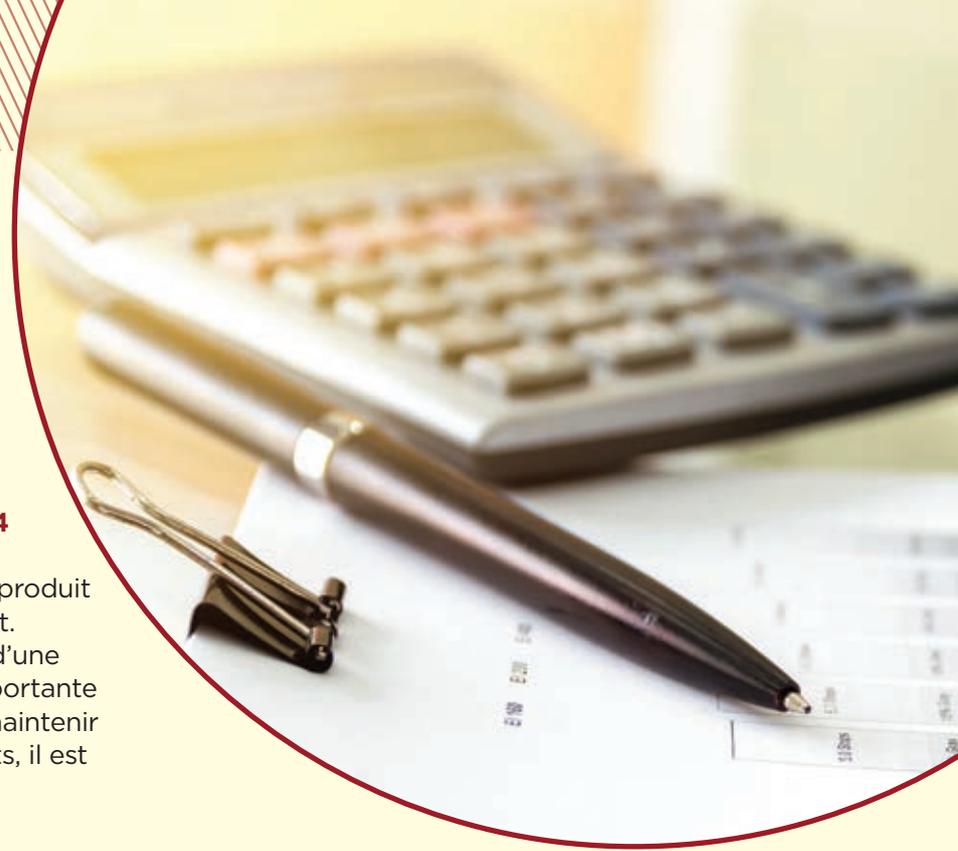
Une année 2024 qui sera sans gros investissements majeur et avec une grande rigueur et une grande prudence budgétaire.

Des recettes qui diminuent légèrement et des dépenses

toujours en augmentation comme ceux de l'énergie.

Des éléments qui ont été pris en compte par M. le Maire et le Conseil Municipal, pour construire ce budget 2024.

La rigueur de notre gestion communale en 2023 nous a permis également de dégager des marges sur le fonctionnement avec un virement de 101 911 € en investissement.



Budget primitif de la ville 2024

Ce budget d'un montant total de **3 179 411 €** s'équilibre en dépenses et en recettes :

➔ **2 183 469,00 € en section de fonctionnement**

➔ **995 942,00 € en section d'investissement.**

Taux de fiscalité directe locale pour 2024

M. le Maire rappelle que les recettes de la commune proviennent majoritairement du produit des impôts locaux et des dotations de l'État. Dans un contexte d'inflation grandissante, d'une augmentation des prix de l'énergie très importante et malgré les difficultés rencontrées pour maintenir une qualité de service public à nos habitants, il est choisi de ne pas augmenter les impôts.

Aussi, M. le Maire propose de ne pas augmenter le produit de la recette fiscale reposant sur les ménages (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti).

Le Conseil Municipal, a voté pour l'année 2024 les taux identiques à l'année 2023 :

➔ Taxe foncière propriétés bâties : **33,88 %**

➔ Taxe foncière propriétés non bâties : **58,84 %**

➔ Taxe d'habitation (résidence secondaire) : **9,51 %**

Budget Parc Maubuisson

Ce budget d'un montant total de **24 483,00 €** s'équilibre en section de fonctionnement à **2 293,00 €** et en section d'investissement à **22 190,00 €**.

Le budget primitif 2024 du Lotissement Parc Maubuisson de notre Commune, a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur, d'intégrer les crédits reportés, et d'inscrire des crédits pour engager de nouvelles réalisations.

Budget du Gîte d'étape

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à **30 226,00 €** en section de fonctionnement uniquement.

Budget du Pôle médical

Ce budget d'un montant total de **116 052,00 €** s'équilibre en dépenses et en recettes à **78 135,00 €** en section de fonctionnement et à **37 917,00 €** en section d'investissement.

La section de fonctionnement prévoit le financement de toutes les dépenses à caractère général (Énergie, d'entretien du bâtiment, maintenance, frais de télécommunications, charges de personnel, etc...).

En investissement, le budget prévoit, en dépenses, le remboursement des emprunts.

Subventions aux associations

M. le Maire rappelle que chaque année, à l'occasion du budget primitif, le Conseil Municipal vote les subventions à verser aux associations.

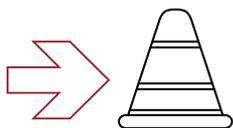
M. le Maire précise qu'il souhaite maintenir le soutien de la municipalité aux associations.

Le montant est de 45 120 € pour l'année 2024

LES PROJETS POUR 2024

- ➔ Construction d'un City- stade ;
- ➔ La remise en état de l'éclairage du terrain annexe de football avec la mise en place de lampes LED (basse consommation) ;
- ➔ L'agrandissement du colombarium au cimetière ;
- ➔ La restauration de l'horloge de l'église ;
- ➔ Le remplacement du lave-vaisselle de la cantine scolaire ;
- ➔ Des travaux d'amélioration de la cuisine à l'école maternelle ;
- ➔ l'achat d'une brosse de désherbage des caniveaux ;
- ➔ Achat d'œuvres pour la future Artothèque ;
- ➔ La remise à niveau sécurité des bâtiments communaux ;
- ➔ La remise en état de la sonorisation de l'église ;
- ➔ Révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- ➔ Études pour la future salle des fêtes ;
- ➔ Des travaux pour la défense incendie ;
- ➔ Achat de petits matériels pour les services techniques de la ville ;
- ➔ Des travaux d'aménagement dans le parc ;
- ➔ L'effacement de lignes électriques rue de Provence et rue des Tilleuls.

LE POINT SUR LES TRAVAUX & AMÉNAGEMENTS



LA DÉFENSE INCENDIE

La tranche 3 de la défense extérieure contre l'incendie a été finalisée au printemps par l'installation d'une citerne de 12 m³ enterrée "Allée des prés" au Petit Nassandres.

La tranche 4 est prévue au second semestre 2024 par l'installation :

- d'une citerne souple aérienne de 120 m³ "Chemin aux Loups" au Village la Porte ;
- d'une citerne souple aérienne de 120 m³ au Village Maubuisson ;
- d'une mare à aménager "Chemin du Chêne du Lai" au Village Maubuisson ;
- d'une citerne souple aérienne de 120 m³ à la Cogicière.

Pour la tranche 5 (prévisions 2025) qui concerne quatre installations de poches aériennes de 120 m³ au Village la Mare, à la Volladière et une au Petit Nassandres, les demandes de subventions sont en cours.



LA CONSTRUCTION DU CITY-STADE

Le montage du city-stade est maintenant terminé depuis plusieurs semaines et de nombreux jeunes de notre commune se sont déjà bien appropriés cet espace. Il permet maintenant à tous d'avoir un accès à un équipement de qualité pour la pratique de plusieurs sports.

Coût total HT de l'opération : 95 949,40 €

Subventions :

État : 38 188 €

Département : 38 188 €

Reste à charge à la commune : 19 573,40 €

POSE DE BANCS ET POUBELLES DANS LE PARC

Pour le confort des usagers et la propreté du parc municipal, la municipalité a décidé d'installer des bancs, tables et poubelles supplémentaires. Cette installation a été effectuée par nos agents municipaux.



NOS SERVICES TECHNIQUES MAINTENANT ÉQUIPÉS D'UNE DÉSHERBEUSE

Depuis quelques années, la réglementation interdit aux communes d'utiliser des produits de traitement phytosanitaires. Afin de faciliter le travail de nos agents des services techniques, dans le désherbage des caniveaux de nos rues, la municipalité a décidé d'acheter une machine équipée d'une brosse rotative montée sur l'avant d'un des tracteurs.

LES ÉCOLES

ÉCOLE LOUIS PERGAUD



L'espace cuisine de l'école maternelle



Les bancs pour ranger les chaussures et chaussons à l'école maternelle

Pour le confort des enfants, des enseignantes et du personnel communal de l'école Louis Pergaud, quelques travaux ont été réalisés. Réaménagement de l'espace cuisine avec la pose d'éléments, plan de travail et évier, la confection de banc / range chaussons pour les élèves devant leur classe. L'ensemble de ces travaux ont été effectués pendant les vacances scolaires de printemps par les services techniques de la ville.

PARTICIPATION DES ÉLÈVES ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS AUX COMMÉMORATIONS DU 8 MAI 1945

La cérémonie de commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale s'est déroulée ce mercredi 8 mai 2024, en présence cette année des élus au Conseil Municipal des enfants. Revêtus tous de leur écharpe tricolore, ils se sont joints aux Anciens Combattants, aux Maires de Serquigny, de Fontaine l'Abbé et de Launay, des élus municipaux de Serquigny, des représentants de la caserne des pompiers et de la Gendarmerie de Beaumont le Roger. Après le dépôt de gerbes, La cérémonie s'est terminée par le chant de l'hymne national et le salut aux porte-drapeaux, gendarmes et pompiers. Une belle manifestation patriotique !



CANTINE SCOLAIRE

Où en sommes-nous de notre transition alimentaire ?

Engagée dans une démarche éco-responsable depuis quelques années, notre cantine scolaire ne cesse de continuer sa transition :

- ➔ par l'augmentation des approvisionnements de produits bio, durables et de qualité.
- ➔ par la lutte contre le gaspillage alimentaire en réalisant un diagnostic des causes probables du gaspillage alimentaire par des pesées des déchets et la mise en place d'actions de sensibilisation auprès des élèves et du personnel.
- ➔ par la diversification des sources de protéines dans les menus proposés et la mise en place d'un menu végétarien une fois / semaine.

DU CÔTÉ DE NOS AÎNÉS



HOMMAGE À LUCETTE TOURNAFOL



Lucette avec M. Le Maire
au repas des anciens en 2022

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Lucette TOURNAFOL survenu le 22 mars 2024 dans sa 100^{ème} année. Pour ceux qui l'ont connu, Lucette était une femme très impliquée dans notre commune.

Elle a été la bibliothécaire pendant de nombreuses années, d'abord dans les locaux de l'ancienne mairie, puis dans le bâtiment de l'ancienne poste. Lucette a été l'une des premières à s'engager avec Lionel PREVOST en 1989 aux élections municipales. Elle arriva en troisième position lors de cette élection, reconnaissance par la population d'une personnalité appréciée pour son intelligence, sa culture, son dévouement. Conseillère Municipale de 1989 à 2001, elle devint une pièce essentielle pour la rédaction des premiers numéros du journal " Vivre à Serquigny ",

participant également à la commission culturelle, aux affaires scolaires, au bureau d'aides sociales. Elle était aussi engagée dans l'Association Loisirs et Culture, au comité des fêtes et à l'ADMR. Lionel PREVOST se souvient des troisièmes mi-temps chez elle, car elle était aussi généreuse et accueillante. En 1994, elle est l'artisane de la venue de Paul Ruska du TEXAS, pour participer aux fêtes de la libération. Cet aviateur américain avait été caché dans la maison Ecalard à Serquigny, maison de sa famille. Le couple Ecalard fut déporté pour cette raison. Elle avait quitté Serquigny depuis quelques années pour rejoindre son fils dans le département de Seine et Marne, avant de revenir à la maison de retraite de Nassandres puis de partir de nouveau dans un établissement d'hébergement de personnes âgées près de sa famille. Elle avait été mise à l'honneur en 2016 par l'association UNRPA lors d'un repas et avait participé au repas des Anciens de la commune en 2022. Nous garderons un excellent souvenir de cette femme dévouée.

REGISTRE CANICULE : INSCRIPTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

Chaque année, la commune de Serquigny accompagne de manière préventive les personnes âgées et les personnes fragiles recensées en cas de plan canicule ou d'urgence. N'hésitez pas à vous inscrire ou à inscrire vos proches sur le registre municipal.

Le registre canicule répertorie les habitants dits vulnérables, de plus de 65 ans, de plus de 60 ans reconnus inaptes au travail ou en situation de handicap. En cas de déclenchement d'un plan d'alerte canicule ou d'urgence, le citoyen inscrit

sera contacté par les services de la mairie pour s'assurer que tout va bien.

Comme chaque année, la municipalité se mobilise pour ne laisser aucun habitant de Serquigny affronter seul les épisodes de grand froid, de chaleur ou de plan d'urgence. Si vous vous sentez isolé, en situation de fragilité ou si l'un de vos proches est dans cette situation, pensez à l'inscription sur le registre. Facultative, elle nécessite une démarche volontaire des personnes. Les données collectées sont confidentielles.

PACKADOM

Un dispositif entièrement financé par le Département de l'Eure et confié à La Poste

Être connecté au monde extérieur /

Être en sécurité chez soi / Être entouré au quotidien

Le Département de l'Eure avec La Poste vous propose de bénéficier gratuitement du PACKADOM pour vous apporter confort et sérénité au quotidien.

Ce PACKADOM vous permet :

- ➔ De découvrir Internet grâce à la mise à disposition d'une tablette numérique simple d'utilisation et des cours à domicile ;
- ➔ Vous déplacer en sécurité la nuit grâce à un système d'éclairage nocturne automatique installé dans votre chambre ;
- ➔ Vous sentir moins seul(e) grâce à des visites de



convivialité régulières à votre domicile ;

➔ De faciliter votre quotidien grâce au portage de médicaments à domicile.

Vous êtes entouré(e) au quotidien par votre accompagnant, un postier bienveillant dédié et formé en gérontologie. Il est votre référent unique à votre écoute pour vous soutenir et vous guider. Il restera en contact avec vous dans la durée et adaptera dans le temps les services en fonction de vos besoins.

POUR QUI ? Être âgé de 60 ans et plus / Être domicilié dans le Département de l'Eure

Pour bénéficier gratuitement du PACKADOM, vous pouvez contacter **M. Patrick ROUX - PACKADOM La Poste - 6 rue Henri Bena - 27307 Bernay Cedex** ou pack.27@laposte.fr ou le **06 40 23 92 36**



QUOI DE NEUF À LA MÉDIATHÈQUE ?



➔ Concert de Maddy

EN MARS,

Concert Maddy Street à la Médiathèque de Serquigny dans le cadre de Normandie Bib'Live 2024 de la Médiathèque de l'Eure.



↓
Affiche de l'exposition universelle

EN AVRIL,

En avril, sur proposition de notre collègue Carole BOIZARD conseillère municipale, l'exposition universelle à l'initiative des services incendies du Département s'est invitée dans notre belle médiathèque. Cette exposition mettait en avant la mixité et la lutte contre les discriminations au sein de la sécurité civile. Elle a été magnifiquement servie par les œuvres de Yann DEHAIS. Elle s'est terminée par une journée festive avec démonstration de nos services incendie de proximité. Les beaux camions rouges étaient là ! Notons qu'ils seront encore initiateurs de vocations auprès de petits garçons et petites filles !



➔ M. le Maire en présence des artistes exposants au Mois de l'Art

JOURNÉE MULTICULTURELLE DU 26 MAI

En collaboration depuis deux ans avec l'Association des parents d'élèves de Serquigny pour cette journée qui a eu lieu le 26 mai, la pluie a daigné se retirer du paysage jusqu'à 17 heures.

Il y avait une belle foire à tout !

Les personnes qui se sont déplacées pour répondre à notre invitation ont été très généreuses en achetant des livres au profit du Secours Populaire.

Ce jour- là a eu lieu le vernissage de l'exposition du " Mois de l'Art " de la Médiathèque.

Les visiteurs et adhérents ont pu découvrir de nouveaux talents : photographies de M. MARION et M. PINARD, tableaux de M. COURAYE DU PARC et Mme DECEROI, objets recyclés de Mme ALLIOT, tableaux en fils d'Aurélia sculptures de Mme AUBRUCHET et enluminures de l'atelier qui se réunit le mardi matin à la Médiathèque.

Bravo à vous qui avez répondu à notre invitation.



➔ Vente de livres au profit du Secours Populaire



➔ Foire à tout de l'APE

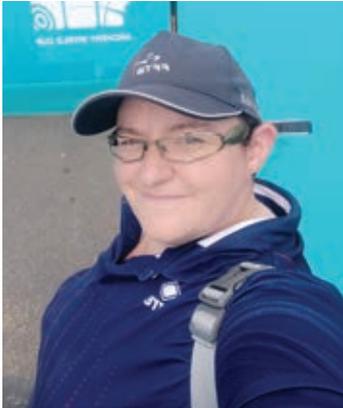
LES ANIMATIONS DÉJÀ PRÉVUES AU 2^{ème} SEMESTRE DE L'ANNÉE 2024

- ➔ Septembre : spectacle de magie
- ➔ Octobre : Concert et vente de livres dans le cadre d'Octobre rose
- ➔ Octobre : Halloween
- ➔ Décembre : un atelier scrap'booking de Noël

LES DÉFIS DES SPORTIFS



RENCONTRE AVEC MARION SERQUIGNAÏSE JUGE ARBITRE AUX PROCHAINS JEUX PARA-OLYMPIQUES



JE M'APPELLE MARION AUBEL, J'AI 28 ANS ET J'AI GRANDI À SERQUIGNY. J'AI COMMENCÉ LA PRATIQUE DU TIR À L'ARC À 9 ANS À LA COMPAGNIE DE BEAUMONT LE ROGER, AVANT D'ARRIVER AU CLUB DE CONCHES EN OUCHE, EN PASSANT PAR LA COMPAGNIE D'EVREUX ALM.

J'ai toujours été intéressée par ce sport. Comme pour beaucoup, les films et séries ont eu un impact sur moi. Ce qui m'a le plus motivée à vraiment m'impliquer dans ce sport, a été la médaille de bronze de l'équipe française aux Jeux Olympiques de Beijing en 2008, par Bérengère SCHUH, Virginie ARNOLD et Sophie DODEMONT, que j'ai depuis eu l'occasion de rencontrer. Cette médaille m'a fait rêver des Jeux et j'ai espéré m'y qualifier un jour.

A 10/11 ans, j'ai eu l'occasion de tirer lors de deux championnats de France, en salle à 18m et en extérieur en pratiquant le tir à l'arc avec un arc classique. Depuis, des blessures m'ont fait perdre en partie le niveau que j'avais, mais mon intérêt

pour l'arbitrage s'est développé par le biais de mon coach de l'époque, qui était à la fois entraîneur et arbitre. A 16 ans, j'ai commencé à suivre la formation pour devenir arbitre sur les compétitions que j'ai validé à 17 ans. Et depuis mes 18 ans, je suis responsable de nombreuses compétitions dans le département. Cette expérience m'a notamment conduite à arbitrer lors de championnats de France qui ont eu lieu dans la région Normandie.

Il y a deux ans, j'ai eu l'occasion de passer un examen pour devenir arbitre national, me permettant de manifester clairement ma volonté de " gravir les échelons " de l'arbitrage, pour espérer devenir arbitre international. Pour cela, j'ai déjà suivi deux formations en octobre 2022 et 2023. Dans ce cadre, j'ai également pu participer à l'arbitrage de la finale de la Coupe du Monde Hyundai qui a eu lieu à Paris entre les 15 et 20 Août 2023.

Suite à cela, j'ai eu la chance d'être sélectionnée pour faire partie des arbitres français qui vont participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024. J'ai ainsi été affectée sur l'arbitrage des Jeux Paralympiques, du 25 Août jusqu'au 6 Septembre prochains. Vous pourrez me voir peut-être à la télévision lors des retransmissions des épreuves.



PHILIPPE " UN PASSIONNÉ DE MOTO "

PHILIPPE MULHMEYER (ENTREPRISE SERQUIGNY COUVERTURE) QUI RÉSIDE À SERQUIGNY, A TOUJOURS EU LA PASSION DES MOTOS ET SURTOUT DES COURSES DE VITESSE.



Philippe sur la 2^{ème} marche du podium à PAU

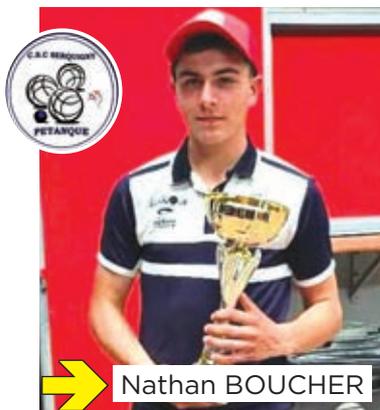
Cette année, Philippe s'est fixé un objectif : être sacré Champion de moto 2 BRC (British Race Cup). Pour atteindre ce but, il s'est engagé avec une moto de marque Triumph de 765 cc dans le championnat de moto 2 de course de vitesse BRC qui se déroule en 5 épreuves sur les circuits de France et d'Espagne de mai à octobre. Tous les week-ends de course, il doit participer à une course de vitesse de 20 minutes et à une course longue d'une heure avec un ravitaillement obligatoire.

En mai dernier, à l'issue de la 1^{ère} course du championnat qui s'est déroulée sur le circuit de PAU, Philippe s'est classé 2^{ème} de sa catégorie. Et cela malgré une chute dans un virage. Il parviendra à remonter sur sa moto et à finir la course.

Bravo Philippe pour ce super résultat !

Souhaitons-lui de continuer à monter sur les podiums lors des prochains rendez-vous et pourquoi pas à la 1^{ère} place !

LES EXCELLENTS RÉSULTATS DU CLUB DE PÉTANQUE DE SERQUIGNY



Nathan BOUCHER

UNE ANNÉE 2024 QUI A BIEN COMMENCÉ POUR LE CLUB DE PÉTANQUE DE SERQUIGNY AVEC QUELQUES TRÈS BONS RÉSULTATS.

Nathan BOUCHER, de nouveau champion de l'Eure tripléte junior, demi-finaliste du Régional et également de nouveau champion de l'Eure de tir de précision. Samuel FACON, quart de finaliste au championnat de l'Eure de tête à tête et qualifié pour le Régional.

Yves BATAILLE, Didier SEBERT et Joël SEBERT ont été jusqu'au quart de finale au championnat de l'Eure tripléte vétérans, ils ont perdu en barrage au régional.

Fabrice ENFEDAQUE, Vincent COSNIER et Virgile HERFORT ont été jusqu'aux quarts au championnat de l'Eure tripléte, ils ont perdu en barrage au régional.

Manu NOEL et Christopher JANNOT ont été jusqu'aux quarts au championnat de l'Eure doublette et sont qualifiés pour le régional début juin.

Félicitations au Club pour ces excellents résultats !

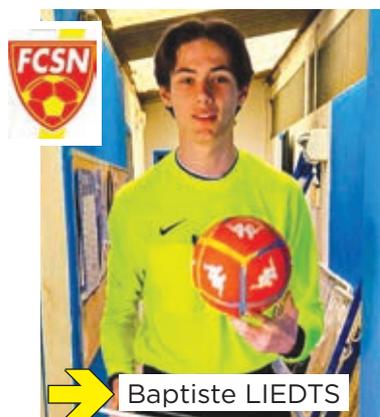
A noter que le 10 juillet aura lieu le trophée LORENZO en mémoire de René.

Au mois de janvier 2024 a eu lieu le challenge Michel NOEL, ce fut un réel succès avec la venue de grands champions (Philippe QUANTAIS, Michel LOY, Yohann COUSIN, Kévin PHILIPSON)

Durant la saison sont organisés des concours internes certains vendredis, un concours interne le 31 août autour d'un BBQ et un semi nocturne le 21 septembre.

BAPTISTE LIEDTS

REJOINT LA SECTION ARBITRALE DE SOTTEVILLE !



Baptiste LIEDTS

AU-DELÀ DES EXCELLENTS RÉSULTATS DE L'ENSEMBLE DES ÉQUIPES DU CLUB DE FOOTBALL SERQUIGNY-NASSANDRES POUR LA SAISON 2023 / 2024 NOUS VOULIONS DONNER UN COUP DE PROJECTEUR SUR UN JEUNE DU CLUB QUI S'EST DISTINGUÉ SUR LES TERRAINS MAIS SANS BALLON AU PIED. BAPTISTE LIEDTS REJOINT LA SECTION ARBITRALE DE SOTTEVILLE !

L'arbitrage prend de plus en plus de place au FCSN et les résultats sont déjà remarquables !

Baptiste, jeune arbitre du club, rejoindra la section sportive d'excellence de Sotteville-Lès-Rouen dès le mois de septembre.

À 15 ans seulement, il suit le parcours d'un autre arbitre du club, Enzo COSTENTIN, passé par la section de Sotteville. Au programme : des cours théoriques, séances spécifiques arbitrage et entraînements tout au long de sa semaine. Nous félicitons Baptiste et lui souhaitons bon courage pour ces trois années de lycée.



LA RISLE CUP 2024

L'ÉQUIPE DU RÉAL DE MADRID GAGNE LA FINALE 2 À 0 FACE À L'ÉQUIPE DU PSG ET REMPORTE L'ÉDITION 2024 DU TOURNOI INTERNATIONAL U11 DE LA RISLE CUP.

Même si l'orage du dimanche après-midi est venu un peu gâcher la fin du tournoi, le club et les quelques 150 bénévoles peuvent être fiers pour la réussite sportive et humaine de ce tournoi.

Félicitations au club du Football Club de Serquigny -Nassandres pour l'organisation de ce tournoi.



→ SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2024

Budget ville / Approbation du compte administratif 2023 et affectation du résultat

La réunion du Conseil Municipal du 21 février 2024 était consacrée à l'examen des comptes administratifs 2023 et au budget primitif de la ville 2024. (Voir page finances du journal).

FINANCES / Prêt relais Sauvegarde du Grand Château

M. le Maire rappelle que la commune va réaliser les travaux de mise en sécurité d'urgence du Grand Château pour un montant de 396 053,56 € HT, soit 475 264,27 € TTC.

Afin de ne pas amputer les finances de la commune, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de contracter un financement Court Terme pour le préfinancement du FCTVA et des subventions. Le Conseil Municipal, décide de recourir à un financement Court Terme pour le préfinancement du FCTVA/CT Subventions : D'un montant de 420 000 € à un taux 3.92 % pour une durée de 2 ans avec une Périodicité des intérêts trimestriel avec paiement du capital in fine.

Il prend l'engagement au nom de la Collectivité d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.

Et de rembourser les emprunts à court terme dès récupération du FCTVA/Subventions ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement aux contrats.

Et confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Maire de SERQUIGNY pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

COMMANDE PUBLIQUE / attribution Marché Public travaux Grand Château

M. le Maire rappelle que, suite à la défaillance des copropriétaires dans le cadre des travaux d'urgence de mise en sécurité du Grand Château, la commune va devenir le maître d'ouvrage desdits travaux.

Considérant l'urgence impérieuse, au titre du code de la commande publique, à faire réaliser sans délai les travaux nécessaires pour éviter l'effondrement du Grand Château de Serquigny, M. le Maire propose d'attribuer les travaux aux entreprises suivantes :

- Lot maçonnerie : Entreprise **TERH Monuments Historiques** montant : 73 673,14 € HT
- Lots charpente : **Ateliers DESMONTS** montant : 285 342,95 € HT
- Lot coordination SPS : **OPC Normandie** montant: 1 997,50 € HT
- Maîtrise d'œuvre : **Régis MARTIN, ACMH** montant : 35 039,97 € HT

Le Conseil Municipal, attribue les marchés selon les montants précédemment exposés.

FINANCES / demande de subventions travaux Grand Château

Afin de mener à bien les travaux d'urgence de mise en sécurité du Grand Château, M. le Maire propose de solliciter le concours des financeurs comme suit :

Etat - DRAC	158 421,42 €
Région Normandie	80 000,00 €
Département de l'Eure	80 000,00 €
Intercom BERNAY	20 000,00 €
Fondation patrimoine	50 000,00 €
Serquigny	7 632,14 €
	396 053,56 €

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire, relative aux travaux d'urgence du Grand Château de Serquigny, l'autorise à poursuivre les études, à engager les travaux, à signer les contrats y afférant et à solliciter le concours financier des différents financeurs cités ci-dessus.



→ Visite du chantier des travaux de sauvegarde du Grand Château

→ SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

SIEGE convention de programmation triennale 2024-2026

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27) perçoit une part de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) versée par l'État. Le SIEGE reverse 35% du montant total de TICFE.

Il convient donc de signer une convention avec le SIEGE fixant les modalités de perception et de reversement de la TCCFE, les modalités de calcul de l'enveloppe budgétaire et la programmation des travaux.

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention de programmation triennale au bénéfice des villes urbaines " de type B " au titre des années 2024 à 2026.

FINANCES / SIEGE effacement des réseaux rue des Tilleuls et rue de Provence

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE et ENEDIS ont programmé des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière.

Cette participation s'élève à en section d'investissement 12 500,00 € et en section de fonctionnement 12 500,00 € étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention de participation financière.

et précise que les crédits nécessaires aux dépenses engagées, liquidées et mandatées en vertu de la présente délibération ont été inscrits au Budget primitif.

FINANCES/information sur l'attribution de marchés publics réalisée dans le cadre de la délégation consentie au Maire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 23 mai 2020, il lui a délégué le pouvoir de conclure des marchés publics dont le montant est inférieur à 30 000 € HT. Le Code Général des Collectivités Territoriales imposant néanmoins au Maire de rendre compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de ladite délégation.

Le Conseil Municipal prend acte que l'obligation d'information du Conseil Municipal relative à l'attribution de marchés publics dans le cadre de la délégation consentie à M. le Maire a bien été effectuée.

URBA / rachat de la Résidence BOUCHARA à l'EPF de Normandie

M. le Maire rappelle que la Résidence Bouchara, dont le Logement Familial de l'Eure a la gestion locative, a été achetée par l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour accompagner la commune dans son projet de réhabilitation.

Aujourd'hui, il convient de régulariser la propriété de l'assiette foncière comme suit :

- rachat par la commune à l'EPF de Normandie
- cession à l'euro symbolique au LFE

Le Conseil Municipal, décide d'acquérir auprès de l'EPF Normandie les parcelles cadastrées section AH n° 17, 352, 378, 379 d'une superficie totale de 16a 60ca et les droits indivis dépendant de la parcelle cadastrée section AH n° 350, moyennant le prix fixé dans le bail à construction, pour un montant H.T de 40 390,80 €.

Il décide de revendre à la SA d'HLM Le Logement Familial de l'Eure ces parcelles cadastrées moyennant le prix fixé dans le bail à construction, pour un montant H.T de 1 € symbolique, et autorise M. le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant, les frais d'acte et de réalisation des diagnostics techniques étant à la charge de la Commune.

URBA / achat de parcelle à M. BRIERE

M. le Maire rappelle que la commune poursuit l'extension de son réseau de défense extérieure contre l'incendie. Afin d'implanter une nouvelle citerne aérienne au Village La Porte, il est nécessaire d'acquérir une parcelle de 223 m² appartenant à M. Francis BRIERE.

M. le Maire propose le tarif de 5 € du m² soit un coût d'achat de 1 115 €, les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire, relative à l'acquisition de ce terrain et confie l'accomplissement des formalités inhérentes à cette affaire à l'étude de Maître Jérôme HOMO, notaire à Beaumont-le-Roger et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique de vente, ainsi que tous les actes y étant relatifs.



➔ SÉANCE DU 11 AVRIL 2024 (suite)

URBA / achat de parcelle à M. HAMELET

M. le Maire rappelle que la commune a convenu avec les consorts HAMELET la cession d'une bande de terrains permettant le passage des réseaux et les accès aux parcelles situées rue du grand Hamel, face à l'entreprise ARKEMA. Aujourd'hui, il convient de régulariser ladite cession de la parcelle cadastrée section AE n°76 d'une surface de 406 m².

M. le Maire propose le tarif de 2 € du m² soit un coût d'achat de 812 €, les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de M. le Maire et confie l'accomplissement des formalités inhérentes à cette affaire à l'étude de Maître Jérôme HOMO, notaire à Beaumont-le-Roger et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique de vente.

URBA / Programme Local de l'Habitat de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Il doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en œuvre.

A partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires.

L'ensemble des éléments du PLH a été mis à la disposition des membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, émet un avis favorable au Programme Local de l'Habitat de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

ADM GLE / autorisation de supprimer des documents du fond de la médiathèque

Le " désherbage " est l'opération qui consiste à retirer du fond de la médiathèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes. Afin de rester

attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- ➔ L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- ➔ Le nombre d'exemplaires
- ➔ La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- ➔ Le nombre d'années écoulées sans prêt
- ➔ La valeur littéraire ou documentaire
- ➔ La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- ➔ L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations, être vendus ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal, autorise dans le cadre d'un programme de désherbage, la responsable de la médiathèque à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- ➔ Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
- ➔ Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- ➔ Suppression des fiches

et donne son accord pour que ces documents soient, selon leur état, vendus à l'occasion de ventes organisées par la médiathèque lors de manifestations ou d'événements particuliers. Les sommes récoltées pourront être réaffectées au budget d'acquisition d'ouvrages de la bibliothèque, cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin, détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

A chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de M. le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).





LES RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE

62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

Tél. **02 32 44 10 15**

Email : mairie@serquigny.fr

Ouverte du lundi au vendredi :
9h à 12h / 13h30 à 17h30
Fermée le samedi et dimanche

ENVIRONNEMENT

Pour toutes informations concernant le ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables, nous vous invitons à contacter le Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Eure.

348 rue de la Semaille
27300 BERNAY

Tél. **02 32 43 14 75**

Site Internet : www.sdomode.fr

La collecte des ordures ménagères sur Serquigny se fait uniquement le vendredi matin et un vendredi sur 2 pour la collecte des déchets recyclables.

Ouverture de la déchetterie

Du 2 novembre au 31 mars :

lundi : Fermée

mardi : 9h à 12h / 14h à 17h

mercredi : 9h à 12h / 14h à 17h

jeudi : 14h à 17h

vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h

samedi : 9h à 12h / 14h à 17h

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

lundi : 14h à 18h

mardi : 9h à 12h / 14h - 18h

mercredi : 9h à 12h / 14h - 18h

jeudi : 14h à 18h

vendredi : 9h à 12h / 14h à 18h

samedi : 9h à 12h / 14h à 18h

SERVICES PUBLIC & COMMUNAUX

ÉCOLE MATERNELLE

Louis Pergaud

Mme CRETOIS : **02 32 44 12 00**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Louise Michel-Jean Jaurès

Mme DESPRES : **02 32 44 15 89**

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

02 32 46 51 34

Ouverte de :

6h45 à 8h20 / 16h30 à 18h30

Cantine scolaire : 02 32 44 14 00

STGS (Service de l'eau) :

02 32 56 80 32

Urgence EDF GDF : 09 72 67 50 27

Urgence Gaz : 08 00 47 33 33

BUREAU DE POSTE : 02 27 19 30 74

Ouvert le mardi et le jeudi de 9h à 12h / 14h à 17h, mercredi et le vendredi de 9h à 12h
Fermé le lundi, samedi, dimanche
(sous réserve de modifications par la Poste)

SNCF (RENSEIGNEMENTS) : 36 35

Gare de Serquigny :

Ouverte du : lundi au vendredi de 4h05 à 20h30, samedi de 7h35 à 18h25, dimanche et jours fériés de 9h30 à 13h15 / 15h à 19h45

Ouverture des guichets :

Du lundi au vendredi de 6h30 à 12h15 / 12h40 à 18h50

Le samedi de 7h45 à 11h45 / 13h05 à 18h20

Le dimanche et jours fériés de 10h à 13h10 / 15h à 19h40

(sous réserve de modifications par la SNCF)

SANTÉ

MÉDECINE GÉNÉRALE

Dr BOURGEOIS : **02 32 44 10 05**

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

Dr DESEINE : **02 32 25 59 39**

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

INFIRMIÈRES

Mmes BACKX, LUCAS, MUTTI,

QUENTIN : **02 32 46 51 34**

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

KINÉSITHÉRAPEUTES

M. WOJDYLO : **02 32 44 61 83**

15 rue de Normandie

Mme BALAGNY :

07 87 82 67 84 / 02 79 20 00 03

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

DIÉTÉTICIENNE

Mme ANDRÉ : **06 87 01 28 87**

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

PSYCHOLOGUE / PSYCHOTHERAPEUTE

Mme JOUDOU : **06 99 89 23 85**

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

CHIRURGIEN-DENTISTE

Mme BIZGAN : **02 79 20 00 01**

drelenabizgan@gmail.com

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

TAXIS - AMBULANCES

SERQUIGNY : **02 32 44 10 69**

1 rue de Picardie

PHARMACIE

Mme MONTRON : **02 32 44 14 75**

1 rue Max Carpentier

Ouverte du lundi au vendredi de :
8h30 à 12h30 / 14h30 à 19h30

Le samedi : 8h30 à 12h30

NUMÉROS D'URGENCE

PHARMACIE DE GARDE : 32 37

MÉDECIN DE GARDE : 116 117

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

SAMU 15

SAMU (avec tél. portable) 112

SAMU SOCIAL 115

Allo Enfance Maltraitée 119

Droits des Femmes.. 02 32 33 44 56

(Centre d'information)

LA MÉDIATHÈQUE

02 32 47 41 62

Ouvertures :

- **Périodes scolaires**

Lundi : 15h à 18h

Mardi : 15h à 18h

Mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h

Jeudi : 15h à 18h

Vendredi : 15h à 18h

Samedi : 9h à 12h30

- **Vacances scolaires**

Lundi : 10h à 12h / 15h à 18h

Mardi : 10h à 12h / 15h à 18h

Mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h

Jeudi : 10h à 12h / 15h00 à 18h

Vendredi : 10h à 12h / 15h à 18h

Samedi : 9h à 12h30

INTERCOM BERNAY

TERRES DE NORMANDIE

1025 route de Broglie

27300 BERNAY

Tél. **02 32 43 50 06**

Email : accueil@bernaynormandie.fr

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

1025 route de Broglie

27300 BERNAY

Tél. **02 32 43 50 06**

PERMANENCE DU SECOURS POPULAIRE

Au sous-sol de la mairie tous les vendredis de 9h30 à 11h30

LES RENDEZ-VOUS À NOTER



Serquigny (27)
14eme Risle Charentonne

Rando VTT et Pédestre

Dimanche 25 Aout

30kms 330D+
44 kms 500D+
58 kms 800D+

Engagement en ligne VTT et marche
<https://www.helloasso.com>
ou sur place Salle des fêtes de Serquigny
Inscriptions VTT 6€ / - 14 ans 3€
Départ de 8h à 9h

Inscription Marche ou Trail
Inscription 3€
Parcours de 6/ 10/15 kms
Départ de 8h30 à 9h30

SERQUIGNY
Dimanche 27 Octobre 2024 à 14h30

LOTO

Organisé par le Comité des Fêtes
à la salle des fêtes avenue Pierre Sémard

(ouverture des portes à 13h00)

- Un Bon d'Achat de 250€ Hypermarché Leclerc
- Un Robot Patissier
- Une Cafetière Senseo Philips
- Un Bon pour deux repas au Restaurant (60€)
- Bons de 50€ Hypermarché Leclerc
- Un Appareil raclette crêpière plancha Tefal
- Un Croque Gouffier
- Bons de viande de 50€
- Paniers garnis et de nombreux autres Lots...

Buvette, gâteaux et crêpes sur place

Renseignements au 06 79 91 16 13 ou 07 84 60 13 72

L'association Loisirs et Culture de Serquigny vous invite au

Forum des associations

Samedi 14 Septembre (14h-18h)
Dimanche 15 Septembre (10h-17h)

Salle des fêtes de Serquigny, Av. Pierre Semard

Serquigny

Forum des associations

Associations	Samedi (14h-18h)	Dimanche (10h-17h)
Art de vivre Yoga	x	x
ALC art de la laine	x	x
ALC art textile	x	x
ALC bien-être	x	x
ALC échecs	x	x
ALC enluminure	x	x
ALC gymnastique en salle et marche	x	x
La chorale Muzaika -chants du monde	x	x
La chorale Le Lion Vert -chants médiévaux	x	
Fédération Départementale des Foyers Ruraux	x	x
Football club de Serquigny	x	
Généalogie	x	
Karaté Club	x	x
Médiathèque de Serquigny	x	x
Les Rebels Country (danse country)	x	x
Rislecyclette (réparation vélo)	x	
UNRPA (Union nationale retraités et personnes âgées)	x	
Yoga de Samara - sophrologie atout bien-être		x
Zumba		x

Salle des fêtes de Serquigny, Av. Pierre Semard

SERQUIGNY
Dimanche 8 Septembre 2024

FOIRE A TOUT

Sur le champ de foire
Organisée par le COMITÉ DES FÊTES
A partir de 6h00

3 € le mètre linéaire en extérieur
(Minimum 4 mètres avec une voiture)
ouvert à tous, particuliers et professionnels

Restauration et Buvette réservées au Comité des Fêtes

INSCRIPTIONS et RÉSERVATIONS au 06 79 91 16 13 ou 07 84 60 13 72

10 km de Serquigny

Organisé par la ville de Serquigny

12 ème étape du challenge Bitume 27

retrouvez le règlement, parcours et bulletin d'inscription sur www.serquigny.fr

Le 6 octobre 2024

Pierres Immobilier ARKEMA Ludic Sodubat Iropa

SERQUIGNY
Le Dimanche 3 Novembre 2024
de 9h00 à 18h00

MARCHÉ DE NOËL

A l'intérieur de la salle des fêtes avenue Pierre Sémard
Organisé par le Comité des Fêtes de Serquigny

Exposition et Vente de produits artisanaux
et de produits du terroir

Renseignements au 06 79 91 16 13 ou 07 84 60 13 72

